

Cosui du 24/5/2022 -Tableau de bord des actions à mener dans le cadre du protocole d'accord Télétravail ministériel

Thématiques	Art.	Actions	Echéances	Indicateur	Avanct/observ.
Adpatation des OUTILS DE GESTION DE RESSOURCES HUMAINES					
Accès au TT (informatio n amont)	3	Recommandation d’inscrire dans les fiches de poste si le poste est majoritairement, partiellement ou non télétravaillable, ce qui contribue à l’attractivité des postes et de certaines localisations.	2022	Actualisation du guide du recrutement	Actualisation en cours sur plusieurs points dont celui-là, sortie prévue pour sept. 2022
Charge de travail,TT/e ntretien prof.	9	Prévoir que l’entretien professionnel des agents soit l’occasion d’un échange sur l’exercice par l’agent de ses fonctions en télétravail, avec un temps relatif à sa charge de travail. Une synthèse de cet échange figurera dans le compte rendu de l’entretien professionnel de l’agent.	Campagne lancée au titre de 2022 (début 2023)	Actualisation des documents de la campagne relative à l'année 2022	
DEPLOIEMENT NUMERIQUE ET INFORMATIQUE					
Accès au TT	3	Réflexion sur les évolutions possibles lorsque l'accès à distance de certains outils ministériels n'est pas possible pour des raisons techniques. Une liste actualisée des logiciels accessibles/ non accessibles sera produite annuellement.	1er bilan en 2022		
Equipement	4	Planification de la tenue des engagements d’équipement supplémentaires (clavier, souris, 2e écran, téléphone) en comité technique de proximité, en fonction des disponibilités budgétaires et des capacités d’approvisionnement, de manière à ce que le déploiement débute en 2022 et soit effectif pour tous les agents concernés d’ici la fin 2023	2022- 2023	Nb d'équipements fournis- demandés (à comparer au nb de télétrav. concernés)	préciser flux ou stock
Com sur équipement	4	Communication aux agents relative au bon usage des outils numériques sera faite aux agents afin que ces derniers connaissent les paramétrages à réaliser sur leurs équipements en vue de préserver au mieux les données personnelles et professionnelles contenues sur ces matériels.	dès que possible	Mise en ligne/flash info	Document pédagogique à réaliser (vidéo ?)
Décompte du temps de travail	7	Ouverture et déploiement des modules permettant un décompte horaire à distance, lorsque les outils des services le permettent. Dans la négative, engagement des travaux sur le renouvellement de l’outil de décompte au plus vite et en tout état de cause, au plus tard d’ici janvier 2023 ; restitution au cosui de l’état des lieux du déploiement.	dès que possible et lancement travaux si néc. au plus tard janvier 2023	% de services disposant d'un outil de décompte du temps de travail en télétravail % de services ayant engagé un processus de déploiement de l'outil	Question dans l'enquête flash diffusée le 28/4, réponse attendue le 16/5 > rappel à faire fin 2022 de l'échéance de janv 2023
Protection des données	15	Mise en place de ressources dédiées (documentation, sensibilisations) pour aider à mieux percevoir les enjeux ; diffuser une « charte des bonnes pratiques numériques », rappelant les usages des outils mis à la disposition des agents ainsi que des matériels personnels lorsque ces derniers sont utilisés (ce qui doit rester marginal).	à définir avce snum	Nb/type de ressources	
TIERS-LIEUX					
Lieu d’exercice du télétravail	5	Etablissement/communication par les services d'une liste actualisée des tiers-lieux à leurs télétravailleurs.	Au plus tard fin 2022 (puis au fur et à mesure)	Nbre de services ayant 1/des tiers lieux accessibles; 2/les ayant publié	Le MTE s'inscrira dans l'expérimentation Essonne mais locaux pas encore ouverts
PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS					
Prévention des risques professionn els	8	Présentation annuelle devant le CHSCT compétent d'un bilan intégrant le suivi des mesures de prévention prises dans le cadre du TT. Ce bilan pourra s’appuyer sur le rapport annuel des médecins du travail, présenté au CHSCT-M ainsi que dans les CHSCT locaux, qui sera complété d’un paragraphe bilan des observations constatées s’agissant du TT. Actualisation des DUERP nécessaire sur le volet de prévention de ces risques pour les personnels en télétravail au cours de l’année 2022 si pas encore fait.	une fois par an (2023 pour les constats 2022)	examen effectif en CHSCT-M/sur la base d'un rapport des MT ; taux de duerp actualisés (cible 100%-enquête 2023 relative à 2022)	Lettre de mission a été adressée à la coordinatrice nationale des MT
FORMATIONS ET RESSOURCES A DISPOSITION DES AGENTS					
Formation	11et 12	Mise en place d’ici le premier semestre 2023 d'un webinaire de sensibilisation, obligatoire, de tous les managers concernés ; intégration d'une sensibilisation à la prévention du harcèlement sexuel en ligne	fin 2022-51 2023	Nb de sessions; nb de stagaires	Intégrer le fait qu'une partie des managers a suivi des formations TT du cmvrh
Formation/ prévention des risques	8	Actions pédagogiques sur la prévention des risques, selon des modalités participatives facilitant leur appropriation (conférence, webinaires, ateliers pratiques...) et diffusion de documents et fiches pratiques utiles en matière de prévention des risques en situation de télétravail (ergonomie du poste de travail, posture, geste simple pour détendre ses yeux, prévention des troubles musculo-squelettique, droit à la déconnexion...), notamment de l’ANACT. Mise à la disposition des agents et services sur le site intranet (à rappeler lors des formations destinées aux télétravailleurs et managers)	dès 2022	Nb d'actions pédagogiques, nb de stagiaires. Nb de documents diffusés.	
EGALITE PROFESSIONNELLE					
Egalité professionn elle/accès au TT	12	Réalisation par le COSUI d' un travail expérimental d’identification d’un ou plusieurs métiers qui pourraient faire l’objet d’une démarche d’analyse et de retour d’expérience sur le caractère télétravaillable des activités	à identifier ar le cosui		
Egalité professionn elle	12	Suivi genré de l'accès au télétravail et ses modalités pour bilan devant les instances de concertation niveau local et national	non précisé	ventilation par sexe des indicateurs RSU	
SITUATION EXCEPTIONNELLE					
Le télétravail en circ.	17	Intégration des modalités exceptionnelles aux plans de continuité d’activité dans le cadre d’un dialogue social de proximité.	non précisé	Nombre de services ayant actualisé leur PCA	
Travaux A VENIR					

Thématiques	Art.	Actions	Echéances	Indicateur	Avantct/observ.
qvt-droit à la deconnexion	9	Ouverture d'une négociation relative à la QVT intégrant la question du droit à la déconnexion au second trimestre 2022 pour une échéance prévisionnelle fin 2022.	fin 2022		
	9	Réalisation d'un bilan de l'expérimentation menée en application de l'accord égalité professionnelle du 23 octobre 2019 avant de déterminer d'éventuels élargissements de l'organisation du travail sur 4 jours.	A partir de décembre 2022 (bilan)		
Finalisation du cadre de gestion et suivi de l'accord					
Finalisation du cadre de gestion et suivi de l'accord	19	Abrogation de l'arrêté ministériel de 2016 et de la note de gestion, nouvelles versions concertées au sein du COSUI à produire dans un délai de 4 mois suivant le 23/2/2022.	Avant le 23/6/2022		concertation au cosui1 du 24/5
comité de suivi de l'accord et restitutions	18	Suivi de l'accord	réunion du cosui au moins deux fois par an ; 1er bilan complet RSU relatif à l'année 2022	Indicateurs quanti complémentaires des indicateurs supra : Nb de réunions du cosui ; *Nb d'agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du TT, répartis selon le nb de jours de TT par semaine, télétravaillant depuis leur domicile ou un autre lieu privé; ventilé par sexe ; nb d'agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du TT, réparti selon le nb de jours de télétravail par semaine télétravaillant depuis un lieu professionnel mis à disposition par l'employeur, ventilé par sexe; nb d'agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du TT, réparti selon le nb de jours de TT par semaine télétravaillant depuis un lieu professionnel autre que ceux mis à disposition par l'employeur ventilé par sexe. Nb d'accords locaux .	Cosui1 le 24/5/2022